



Changement employeur d'un étranger après changement de statut

Par **Alock**, le **24/01/2022** à **21:56**

Bonjour,

Je suis de nationalité algérienne, arrivé en France en tant qu'étudiant en 2018 et j'ai fini mes études (Master 2) en septembre 2021. J'ai fait un changement de statut étudiant => salarié en octobre et, depuis début novembre 2021, je suis en CDI dans un cabinet de conseil en Informatique et en période d'essai (de 4 mois, jusqu'au début mars). Je voudrais rompre ma période d'essai pour changer d'employeur car ma mission ne me plaît pas du tout.

J'ai lu sur internet

(<https://exilae.fr/le-changement-demployeur-pour-un-salarie-etranger-en-2021/>)

que depuis le 1er avril 2021 et avec l'entrée en vigueur du décret n°2021-360, il est possible aux étrangers de changer d'employeur à n'importe quel moment à condition d'avoir une autorisation de travail.

Je voudrais confirmer si je peux effectivement rompre ma période d'essai avec mon employeur actuel afin d'entamer un CDI avec une autre entreprise sans que cela ne mette en péril le renouvellement de mon titre de séjour salarié l'année prochaine.

Je vous remercie par avance pour vos réponses.